

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023

DELIBERATION N°2023.00293

PATINOIRE METROPOLITAINE - CONVENTION FINANCIERE RELATIVE A LA CREATION D'UNE VOIE D'ACCES MUTUALISEE A L'ATELIER DE MAINTENANCE TER DE SAINT-ETIENNE CHATEAUCREUX ET AU PARKING DE LA PATINOIRE METROPOLITAINE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 50 Nombre de pouvoirs : 10 Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD, Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL. M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, BOUDARD, Régis CADEGROS, Marc M. M. CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET. M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Andonella FLECHET. M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD. M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU, M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,

RECU EN PREFECTURE

Le 23 iuin 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20230615-D202300293I0

Date de mise en ligne : 23 juin 2023

- M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
- M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
- M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. David FARA,
- M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
- Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
- M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
- M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Charles DALLARA, M. Philippe DENIS, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, Mme Nadia SEMACHE, M. Daniel TORGUES



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023

PATINOIRE METROPOLITAINE - CONVENTION FINANCIERE RELATIVE A LA CREATION D'UNE VOIE D'ACCES MUTUALISEE A L'ATELIER DE MAINTENANCE TER DE SAINT-ETIENNE CHATEAUCREUX ET AU PARKING DE LA PATINOIRE METROPOLITAINE

La SNCF a engagé en 2019 la construction de son nouveau Centre de maintenance TER, localisé sur la plateforme ferroviaire de Châteaucreux. La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au Groupement composé d'Egis (pour la maîtrise d'œuvre spécifique rails et VRD) et Eutopia (maîtrise d'œuvre architecturale).

Le projet d'Atelier de maintenance TER est financé à 50 % par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et 50 % par l'Etat.

Les travaux de construction de la future patinoire métropolitaine de Saint-Etienne doivent démarrer de leur côté à la fin de l'année 2023 et vont avoir un impact sur le projet de la SNCF. En effet, l'accès à la plateforme SNCF (et donc au futur Atelier de maintenance TER) s'effectue actuellement par la rue du Puits Thibaud, laquelle va être coupée sur une partie de son linéaire dans le cadre de la réalisation de ces travaux.

Dans ces conditions, la réalisation d'une voirie est nécessaire afin de préserver l'accès routier à l'atelier de maintenance TER.

Par ailleurs, la patinoire a besoin de stationnements qui doivent être réalisés à l'arrière de la future construction et être desservis par une voirie dédiée.

Les premières esquisses du projet sous maîtrise d'ouvrage SNCF prévoyaient une voie d'accès depuis la rue du Puits Thibaud, pour les besoins uniques de la SNCF. Compte-tenu des besoins en stationnement nécessaires au projet patinoire et qui pourraient être desservis par cette même voie, il a été proposé de mutualiser l'aménagement et d'en faire une voirie publique.

Cette voirie d'accès permettra aussi d'accueillir les réseaux dévoyés sous l'actuelle rue du Puits Thibaud, nécessaires à la construction de la patinoire.

Le projet d'atelier de maintenance accuse un retard en phase Avant-Projet Définitif (APD) de 2 ans, empêchant la réalisation de cette voirie avant le démarrage des travaux de la patinoire. Afin de ne pas décaler le démarrage de l'opération patinoire, la maîtrise d'ouvrage sera assurée par Saint Etienne Métropole, le projet étant ainsi dissocié du projet d'atelier de maintenance qui est retardé.

Compte tenu de l'usage mutualisé de cette voirie, il a été proposé un co-financement du projet à parts égales entre SEM et les financeurs du projet de Technicentre, via la signature d'une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat (DREAL).

Le montant de l'opération de création de cette voie d'accès s'élève à 2 500 000 € HT, réparti comme suit :

Saint Etienne Métropole : 1 250 000 € HT ;
Région AURA : 625 000 € HT ;
Etat : 625 000 € HT.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>approuve la convention financière relative à la création d'une voie d'accès mutualisée à l'atelier de maintenance TER de Saint-Etienne Châteaucreux et au parking de la Patinoire Métropolitaine ;</u>
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer</u> ladite convention financière ;
- <u>la dépense correspondante sera imputée au budget DICAF de l'exercice en cours et les suivants de l'opération 442 PATIN</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,

La secrétaire de Séance,

Siham LABICH

4ème Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,

Hervé REYNAUĎ